

Date de convocation : 28 juin 2021

Date d'envoi : 28 juin 2021

Date d'affichage : 28 juin 2021

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 28-2021  
Du LUNDI 5 JUILLET 2021**

L'an deux mille vingt et un et le cinq du mois de juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur ROUX Philippe, Maire.

**Présents** : 21 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, MARTIN Marie-France, MATHON Sébastien, PERRIER Bernadette, JABRY Alain, LIOUTIER Pascale, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CADET Dominique, VACHERESSE Marc, CHARRE Béatrice, ROBERT Sonia, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, MARION Martine, SCOTTO DI VETTIMO Serge.

**Absents ayant donné procuration** : 2 – BENOIT Nadine à ROUX Philippe – ROURE Christine à LIOUTIER Pascale

**Secrétaire de séance** : Sonia ROBERT

**OBJET : Demande d'aide à l'investissement : Travaux de voirie 2021**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du pacte financier et fiscal pour les années 2021-2023 de la CCBA (Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas), il est créé une enveloppe de subvention d'investissement par commune. Cette enveloppe est constituée des montants de la dotation de solidarité communautaire 2020, du fonds d'équipement 2020 et du montant des fonds de concours attribués par la CCBA depuis la fusion, actuellement supprimés. L'enveloppe allouée à la commune pour la période 2021-2023 s'élève à 212 423 €.

Le montant maximum du taux du fonds de concours est de 50 % du reste à charge de la commune. Une fois déduit tous les financements, y compris le fonds de concours de la CCBA, la participation de la commune ne pourra être inférieure à 20 % de l'opération.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de demander le versement d'une fraction de ce fonds de concours pour la réalisation des travaux de voirie 2021 :

. Montant estimatif de la dépense H. T. ....	99 490.20 €
. Montant de la subvention sollicitée à la CCBA (50 %) .....	49 745.10 €
. Autofinancement (50 %) .....	49 745.10 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- . Approuve les travaux de voirie 2021 ;
- . Sollicite auprès de la CCBA une subvention de 49 745.10 € pour cette opération ;
- . Approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus ;
- . Charge le Maire de l'ensemble des formalités nécessaires à l'obtention de la présente demande de subvention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

Le Maire,  
Philippe ROUX

